

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 27 septembre 2010
Séance du 9 septembre 2010

27 Association A'CORPS'DANSE - subvention exceptionnelle

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

36



■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

La danse Hip Hop est très appréciée par la jeunesse creilloise, une forte demande existe. L'association A'CORPS'DANSE a été créée en octobre 2009 pour répondre à ce manque. Elle a également la particularité de permettre à ses membres de se rencontrer, d'échanger, de développer leur créativité, de partager autour de leur pratique, de se perfectionner et de s'ouvrir à d'autres styles de danse.

L'association est restée une année en sommeil. Aujourd'hui, elle souhaite redynamiser son projet et bénéficie actuellement d'un créneau hebdomadaire de deux heures sur le gymnase Albert Camus ; ce qui permet aux jeunes de s'entraîner de façon structurée avec des moments de partage et d'échange.

L'association souhaite aussi permettre aux jeunes danseurs d'évoluer de manière technique en mettant en place des stages spécifiques dispensés par des intervenants de haut niveau venant de différentes régions de France.

Afin de favoriser l'ouverture culturelle des jeunes danseurs creillois, il est également envisagé de leur proposer une à deux fois par an, une sortie à un spectacle ou à un festival mêlant le Hip Hop à un autre style de danse (contemporaine, africaine etc ...)

maintenant !

L'association a pour objectif de faire découvrir d'autres horizons aux jeunes à travers leur discipline et ainsi d'évoluer et de développer leur imaginaire et leur esprit créatif. Elle souhaite pour cela mettre en place un partenariat avec le service jeunesse afin de toucher un maximum de jeunes Creillois et de bénéficier d'une aide financière afin de réaliser ses projets.

Il vous est demandé de verser à l'association A'CORPS'DANSE une subvention exceptionnelle de 1 570 euros. Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 9 septembre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 570 euros à l'association A'CORPS'DANSE.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. (compte 40/65742/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

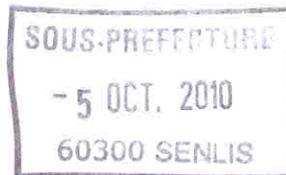
Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kaluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE